Le SMAGE des Gardons vous informe

Le journal des gardons

Octobre 2014 • n°9

sommaire

p 2-4 **Dossier**
- Les bâtiments du bassin versant des Gardons mis à l'abri des inondations : résultats concrets et perspectives

p 5 **Zoom sur**
- Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval : une cohabitation respectueuse entre les riverains et le Gardon

p 6 **Zoom sur**
- Appui aux gestionnaires des béals cévenols

p 7 **Dossiers en bref**

p 8 **Gardons nature**
- L'écrevisse à pieds blancs

SMAGE des Gardons
www.les-gardons.com
Etablissement Public Territorial de Bassin

édito

Election

Faisant suite aux élections municipales, le comité syndical du SMAGE des Gardons s'est réuni le 17 juin 2014. A cette occasion, les **délégués ont renouvelé leur confiance en prolongeant mon mandat de Président du syndicat.** Les membres du bureau élus sont les conseillers généraux **Mme BLANC** et **M. GAROSSINO** et les Vice-présidents : **M. ABBOU, M. ROUSTAN, M. IGLESIAS, Mme MAQUART, M. VINCENT** et **M. PEDRO** représentant respectivement les secteurs géographiques suivants : Cévennes, Gardon d'Alès, Gardon d'Anduze, Gardonnenque, Uzège et Bas Gardon.

Prévention des inondations : la protection du bâti.

Le bassin versant des Gardons est à la fois concerné par des **crues cévenoles de forte intensité** qui génèrent des inondations impressionnantes mais aussi par une **forte vulnérabilité aux inondations** avec plus d'un quart de la population qui habite en zone inondable. Face à cette équation complexe, les ouvrages collectifs de protection, tels que les digues et les barrages, efficaces localement, ne peuvent répondre à la protection de l'ensemble de la population. Ainsi le SMAGE des Gardons s'est fortement investi dans la **réduction de la vulnérabilité du bâti** aux inondations en portant les **opérations ALABRI.** Ce numéro est l'occasion de vous présenter le bilan de cette campagne menée en Gardonnenque et le dispositif ALABRI 2 qui débute sur le Gardon d'Alès, Anduze et la confluence Gardon – Rhône.

Concilier usage de l'eau et préservation de la ressource : l'appui aux gestionnaires de béals

Un **fort déséquilibre quantitatif** est observé sur notre bassin versant, c'est-à-dire que nous prélevons plus d'eau que la ressource ne peut en fournir. Ainsi, les milieux aquatiques sont fréquemment altérés. Cette situation a également des conséquences importantes sur les prélèvements plus aval, le tourisme ou encore la qualité des eaux… Le SMAGE des Gardons s'investit pleinement pour retrouver **un meilleur équilibre** entre nos usages à préserver et la ressource disponible. A ce titre, un dossier est consacré à **l'appui** que nous apportons aux **gestionnaires de béals**, petits canaux à forte valeur patrimoniale qui sont très présents en Cévennes.

La reconquête des milieux, un bénéfice pour tous

La meilleure connaissance des **zones humides** et leur protection, la restauration de **l'espace de mobilité** des cours d'eau, la restauration de la **continuité écologique**, la lutte contre les **espèces invasives végétales** ou encore la préservation de nos **espèces patrimoniales,** sont autant d'objectifs à poursuivre pour le bénéfice de tous. Effectivement, **si les milieux fonctionnent mieux** et plus naturellement, nous redécouvrirons petit à petit des **cours d'eau de qualité**, si précieux à la fois à nos **usages locaux** (pêche, baignade, promenade…) comme à nos activités économiques. Vous trouverez dans ce numéro un point d'avancement de plusieurs projets qui vont en ce sens et un dossier « Gardon nature » consacré à une espèce patrimoniale : **l'écrevisse à pieds blancs.**

100 projets, 200 millions d'euros investis : un bilan très favorable pour le syndicat

Depuis une dizaine d'années, le SMAGE des Gardons a mené plus de **100 projets** qui ont bénéficié à la population de notre bassin versant et aux acteurs économiques essentiellement locaux, pour plus de **20 millions d'euros investis**. Lorsqu'une collectivité a cotisé 1€ au SMAGE c'est plus de 8€ traduits en actions, très majoritairement de travaux (84%). Ce **bilan remarquable** est possible grâce à la participation du **Conseil général du Gard** et au volume très important de **financements** mobilisés.

JACQUES LAYRE
Le Président du SMAGE des Gardons

DOSSIER

Les bâtiments du bassin versant des Gardons mis à l'abri des inondations : **résultats concrets et perspectives**

Après 4 ans de mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations, le SMAGE des Gardons dispose d'**une expérience unique en France**. En effet, sur le territoire pilote de la **GARDONNENQUE**, le syndicat a mis en place l'opération **ALABRI** (Accompagnement à L'Adaptation du Bâti au Risque Inondation) aujourd'hui en cours d'achèvement. Le SMAGE a été un acteur essentiel dans l'aménagement des bâtiments publics de **NERS, SAINT GENIES DE MALGOIRES, BRIGNON et CARDET.** Il prolonge son action sur les territoires de **la communauté de communes du Grand Combien**, de **la confluence Gardon-Rhône** et d'**Anduze**, qui disposent tous d'un Plan de Prévention du Risque Inondation intégrant des mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité. **Alès Agglomération** s'est également lancée dans cette démarche en coordination avec le SMAGE des Gardons.

ALABRI en GARDONNENQUE, bilan après 4 ans de mise en œuvre

Le SMAGE des Gardons a initié en 2010 **une vaste opération d'animation** auprès des propriétaires des **1 000 logements** en zone inondable en Gardonnenque. Cette animation a permis d'informer les personnes sur leurs obligations, de dresser le diagnostic de leurs biens, de les assister dans la recherche d'entreprises spécialisées et dans l'obtention de 60% de financement public de leurs travaux (40% Etat, 20% Département du Gard).
L'acronyme ALABRI a été créé à cette occasion.
Avec le soutien des élus locaux et faisant suite à la campagne de communication visant à promouvoir le dispositif ALABRI, **540 personnes ont sollicité le cabinet d'architectes** (Archistem – Ecostudio) **pour réaliser leur diagnostic. 65 d'entre eux ont poursuivi la démarche avec la réalisation de travaux pour un montant total de 250 000** €.
Deux dossiers d'espace refuge ont été instruits. La majeure partie de la dépense correspond aux travaux de pose de batardeaux et de clapets anti-retour.
Sur les 540 diagnostics, 290 ont montré que même si la parcelle est inondable, le plancher habitable ne l'est pas pour la cote d'inondation de référence du PPRi. Dans ce cas, aucuns des travaux envisagés dans le cas contraire ne sont ici nécessaires.
Fort de ce bilan très positif, **le SMAGE a décidé d'étendre le dispositif ALABRI** aux autres secteurs du bassin versant des Gardons sur lesquels l'Etat a adopté des PPRI avec des mesures obligatoires.

Comment adapter son bâtiment au risque inondation ? Les principales mesures

- **L'espace refuge** : pour les maisons inondées par plus de 80 cm d'eau pour la crue de référence et ne disposant pas d'un niveau hors d'eau, la création d'un espace refuge est imposée permettant aux habitants de se mettre en sécurité.

Création d'un espace refuge

Pose d'un batardeau

Mme MAQUART,
Vice-présidente du SMAGE des Gardons et Adjointe à SAINT GENIES DE MALGOIRES

« Malgré la présence du barrage de Saint Geniès de Malgoirès, il reste nécessaire de protéger les bâtiments de la commune contre les inondations et le ruissellement. La mairie, la crèche et la poste ont été équipées conformément aux obligations du PPRi datant du 3/07/2008. Nous encourageons tous les propriétaires à faire de même afin qu'ils soient certains d'être couverts par leur assurance en cas d'inondation. »

- **Le balisage des piscines** : afin d'éviter la chute dans un bassin masqué par l'inondation, il est demandé de signaler la présence des piscines (piquet ou barrière selon les PPRi).
- **Empêcher l'eau de pénétrer dans le logement** : la pose de clapet anti-retour sur le réseau d'eaux usées, l'installation de batardeaux sur les portes et l'obturation des aérations sont obligatoires pour réduire les dégâts lors des prochaines inondations.

Partenaires financiers :

ALABRI en Gardonnenque est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Languedoc Roussillon avec le Fonds européen de développement régional.

Pose d'un clapet anti-retour

Lancement d'une nouvelle démarche ALABRI : 4 000 logements à diagnostiquer Territoire concerné : communauté de communes du GRAND COMBIEN, ANDUZE, RIBAUTE LES TAVERNES, VEZENOBRES, COMPS, ARAMON et VALLABREGUES

Suite au succès de l'opération ALABRI en Gardonnenque, le SMAGE des Gardons étend la démarche sur les secteurs de la communauté de communes du **GRAND COMBIEN, ANDUZE, RIBAUTE LES TAVERNES, VEZENOBRES, COMPS, ARAMON et VALLABREGUES.**

En effet, ces territoires sont couverts par des PPRI comportant des mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité. A compter de la date d'approbation du PPRi, **les propriétaires d'un logement en zone inondable ont 5 ans pour réaliser le diagnostic et les travaux**.

Pour faciliter la démarche des personnes concernées, le SMAGE des Gardons a mandaté le cabinet d'architectes ECOSTUDIO et le bureau d'études EGIS. Ils ont pour mission :

- **d'établir le diagnostic** des volontaires souhaitant s'inscrire dans la démarche.
- **de délivrer la procédure à suivre** pour mettre son logement en conformité règlementaire : liste d'entreprises locales, formulaires de demande de financement.
- **d'assurer la visite de clôture des travaux :** vérification de la conformité avec le diagnostic, préparation des pièces administratives de versement des subventions.

Il ne reste plus qu'un an pour être en conformité avec le PPRi Gardon d'Alès (un peu plus sur les autres secteurs) et les délais de mise en œuvre des travaux sont longs. Aussi, **les habitants concernés sont donc invités à contacter très rapidement l'équipe ALABRI au 04 66 63 88 07** pour prendre rendez-vous. La mise en sécurité des citoyens et la réduction des dégâts par les inondations ne sont pas que l'affaire des pouvoirs publics mais aussi celle de tous les habitants du territoire.

Alès Agglomération lance une démarche en partenariat avec le SMAGE des Gardons sur son territoire

Dans la continuité de l'action du SMAGE des Gardons, **Alès Agglomération a décidé de lancer** sur son territoire concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation du Gardon d'Alès **une opération ALABRI.** Ainsi, un appel d'offres commun a permis de disposer d'**un contact unique pour les particuliers sur le territoire du Gardon d'Alès, depuis Sainte Cécile d'Andorge jusqu'à Vézénobres pour réaliser leurs diagnostics.** La conduite de l'opération se fait en partenariat avec le SMAGE pour que l'expérience acquise en GARDONNENQUE bénéficie aux acteurs du bassin versant des Gardons. **3 500 bâtiments sont concernés** par cette opération.

Le détail commune par commune :

- Communes de **SAINT CÉCILE D'ANDORGE, BRANOUX LES TAILLADES, LA GRAND COMBE, LES SALLES DU GARDON, LAVAL PRADEL, CENDRAS, SAINT MARTIN DE VALGALGUES, ALÈS, BAGARD, SALINDRES, SAINT CHRISTOL LES ALÈS, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, SAINT JEAN DU PIN, SAINT PRIVAT DES VIEUX, SAINT PAUL LA COSTE, SOUSTELLE, RIBAUTE LES TAVERNES, VÉZÉNOBRES** : PPRi du Gardon d'Alès adopté le 9/11/2010 – animation ALABRI jusqu'au 9/11/2015
- Commune d'**ANDUZE** : date d'approbation du PPRi 29/02/2014– animation ALABRI jusqu'au 31/12/2016
- Commune de **COMPS** et d'**ARAMON** : PPRi Rhône adopté le 13/07/2012 – animation ALABRI jusqu'au 31/12/2016
- Commune de **VALLABREGUES** : PPRi Rhône adopté le 22/03/2013 – animation ALABRI jusqu'au 31/12/2016

Liste des travaux obligatoires tout PPRi **: création d'espace refuge, matérialisation des piscines, pose des batardeaux.**

Liste complémentaire pour le PPRi Gardon d'Alès : **pose des clapets anti-retour, différenciation des circuits électriques, pompe**.

Opération financée par :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

la Région Languedoc Roussillon

SMD GARD

ALABRI 2 :
7 500 LOGEMENTS CONCERNÉS

PROPRIÉTAIRES EN ZONE INONDABLE
faites réaliser
GRATUITEMENT
votre diagnostic inondabilité par l'équipe ALABRI
en prenant rendez-vous au
04 66 63 88 07
et bénéficiez de 60% de financements publics
(40% Etat, 20% Département du Gard)
pour vos travaux de protection.

ARTISANS,
faites-vous référencer pour contribuer au succès de l'opération ALABRI en téléphonant au
04 66 63 88 07

Les bâtiments publics donnent l'exemple

Le SMAGE des Gardons a mené pour le compte des communes de **SAINT GENIES DE MALGOIRES, BRIGNON** et **NERS** une campagne de travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics : **mairies, crèche, foyer, poste**. L'entreprise Drouin de Moussac a procédé à la pose des clapets anti-retour. La société nîmoise Collad'eau système a assuré la fourniture et la pose des batardeaux. Le chantier a été réceptionné en octobre 2013. Le montant total de l'opération est de 70 000€. Ce dossier a bénéficié du financement de l'Europe, l'Etat et la Région Languedoc Roussillon.
Le SMAGE des Gardons est également intervenu en appui technique à la commune de CARDET pour une importante mission : **aménager la mairie, l'école, le foyer, le local technique et la poste** pour empêcher l'intrusion des eaux de débordement du Gardon et du ruissellement. Le premier volet a été réalisé fin 2013 : **pose de batardeaux et de clapets** anti-retour, **création d'une mezzanine** pour stocker les équipements sensibles à l'eau. Un second volet est en cours d'exécution : **création d'un niveau refuge pour le groupe scolaire et d'un poste de commande de crise hors d'eau** pour la mairie. L'ensemble de l'opération présente un budget de 600 000 € financé par l'Etat, la Région Languedoc Roussillon et le Département du Gard.
La commune de **COMPS** a, pour sa part, aménagé **un nouvel étage à la mairie pour mettre en sécurité les éléments sensibles à l'eau** (matériel informatique, dossiers, archives..), ce qui contribue à la réduction de la vulnérabilité du bâtiment et facilite le retour à la normale après une inondation.

Exercice de pose d'un batardeau sur le foyer de BRIGNON

Inauguration des travaux de SAINT GENIES, BRIGNON et NERS en présence de Mme BLANC, Conseillère général, M. LAYRE, Président du SMAGE des Gardons, M. BRAUD, DDTM, MM ESCOFFIER et MARTIN Maire, M. AFFORTIT, Conseiller général, Président de la CLE des Gardons

Un nouveau programme est en cours de préparation par le SMAGE des Gardons pour les bâtiments publics du secteur de la communauté de communes du **GRAND COMBIEN, d'ANDUZE, de COMPS, d'ARAMON et de VALLABREGUES.**
La **ville d'Alès** et **Alès Agglomération** vont réaliser respectivement 25 et 17 diagnostics de leurs bâtiments publics.

Création d'une mezzanine dans le local technique de CARDET pour le stockage du matériel sensible à l'eau

Partenaires financiers :

Les travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics de SAINT GENIES DE MALGOIRES, BRIGNON et NERS sont cofinancés par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Languedoc Roussillon avec le Fonds européen de développement régional.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon s'intéresse aux entreprises en zone inondable

Concernant les entreprises en zone inondable, **la Chambre de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon** a procédé au recensement des bâtiments concernés, soit plus de **23 000 cas et 55 000 employés.** Elle va mettre en œuvre une campagne de **sensibilisation des entreprises** puis **une première série de diagnostics** afin d'évaluer la faisabilité d'assister les entreprises dans leur démarche de réduction de la vulnérabilité. **Entreprises du bassin versant des Gardons, soyez moteur dans cette opération !**

ALABRI s'exporte !

Le SMAGE des Gardons a exporté l'acronyme ALABRI à la communauté de communes du **Pays Sommiérois** puis récemment **au Syndicat de bassin du Lez** (cours d'eau traversant Montpellier) et au **Département du Var**, preuve de la pertinence de la démarche et de la qualité du travail mené sur le bassin versant des Gardons.

ZOOM SUR

Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval : une cohabitation respectueuse entre les riverains et le Gardon

Un programme ambitieux au service du Gardon et des riverains

Lancé en 2011, le Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval a pour objectif de proposer une gestion conciliant les enjeux du Gardon et ceux des riverains agriculteurs sur les communes de **SAINT CHRISTOL LES ALES, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS, RIBAUTE LES TAVERNES et VEZENOBRES**. En effet, la plaine est occupée par 700 ha de terres cultivées qui bénéficient d'eau pour l'irrigation mais sont soumises aux inondations destructrices. Ainsi, le SMAGE des Gardons a proposé de **créer une zone tampon** de 50 mètres minimum **entre le lit du Gardon et les parcelles exploitées**. Les avantages sont les suivants :

- **absorber les érosions de berge et favoriser la recharge en gravier** du Gardon notamment pour stabiliser la nappe phréatique,
- **filtrer les écoulements du lit majeur vers le lit mineur** : absorption des produits agricoles par la végétation, fixation des objets flottants en cas de crue (bâches plastiques…),
- **filtrer les écoulements du lit mineur vers le lit majeur** : fixation des bois flottants, réduction de la vitesse de l'eau pour éviter les érosions des terres arables,
- **créer un milieu naturel humide de qualité rare** en zone méditerranéenne.

Ce projet profite donc aux riverains et au milieu naturel.

Les modalités de gestion foncière : la végétalisation et la préservation

Le SMAGE des Gardons a souhaité acquérir les terrains concernés dans le but de s'engager dans la gestion du Gardon d'Alès aval sur le long terme tout en respectant les riverains. Cette démarche est faite à **l'amiable,** sur la base du **volontariat**. Ainsi, les propriétaires agricoles soucieux de s'éloigner des crues du Gardon ont pu céder leur terrain au syndicat qui a procédé ensuite à la **végétalisation** du site. L'achat des parcelles non exploitées favorise quant à lui une préservation du milieu naturel déjà implanté.

Pour les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre mais qui veulent néanmoins participer à cette démarche collective, le SMAGE des Gardons a proposé une **convention de restriction de droit** qui permet de figer la nature du terrain en zone naturelle de manière similaire à une servitude.

Le Gardon d'Alès aval – un milieu à préserver

En complément de la démarche du Syndicat, les communes de SAINT CHRISTOL LES ALES, SAINT HILAIRE DE BRETHMAS et RIBAUTE LES TAVERNES **ont classé la végétation de bord de cours d'eau (la ripisylve) dans le Plan Local d'Urbanisme.** Elles ont également créé une zone de préemption qui leur permet de procéder à l'acquisition des terrains prioritaires de la zone tampon au gré des ventes et de bénéficier d'un financement de 40% de la part du Département du Gard.

Sur cette zone tampon de 220ha, plus de 50 ha ont été achetés par le SMAGE des Gardons dont **5 ha de terres agricoles**. Le bilan chiffré est donc largement positif.

Les premières pousses !

Jeunes pousses de Frêne et de Chêne

Suite aux acquisitions de terrain, le SMAGE des Gardons a procédé aux **premiers ensemencements de parcelles au printemps 2014**. Les jeunes plants sont sortis de terre rapidement avec les premières pluies. Cette technique économe par rapport à la plantation d'arbres présente l'avantage de favoriser les espèces adaptées et d'éviter un arrosage onéreux. Les parcelles ainsi semées feront l'objet d'un **suivi régulier** lors de prochaines années.

Pour en savoir +
télécharger la plaquette sur
http://www.les-gardons.com/serveur_doc/

Premiers semis début 2014

Opération financée par :
l'Agence de l'Eau (80%) et le SMD (10%)

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'Etat

SMD GARD

M. VANUXEEM
Agriculteur dans la plaine du Gardon d'Alès aval et membre de la Commission Locale de l'Eau des Gardons

« Le projet porté par le SMAGE des Gardons m'a permis de quitter des terrains en bordure du Gardon pour des parcelles protégées par plus de 100 m de végétation en cours de développement. Cela réduit la vulnérabilité de mon exploitation aux crues du Gardons tout en profitant au milieu naturel. »

ZOOM SUR

Appui aux gestionnaires **des béals cévenols**

*Le bassin versant des Gardons est soumis à un **climat méditerranéen**, caractérisé par des étiages particulièrement sévères. Cette forte tension naturelle sur la ressource en eau, couplée aux prélèvements, qui peuvent être localement importants, place le bassin versant en situation de **déséquilibre quantitatif.** De fait, des restrictions sur les usages sont mises en place de manière récurrente par des arrêtés sécheresse afin de préserver les usages prioritaires et les conditions de vie minimales du milieu aquatique. Une accentuation de cette situation sera par ailleurs observée à moyen terme en raison des perspectives d'accroissement de la population et des risques de diminution de la disponibilité de la ressource en période d'étiage associés au changement climatique. Pour garantir un équilibre entre ressource et usages sur le territoire et ce dans **le respect des milieux aquatiques, il est fondamental d'organiser le partage de la ressource et d'instaurer une gestion volontariste et vertueuse.***

La spécificité des béals cévenols

La ressource en eau est inégalement répartie sur le territoire notamment sur le secteur cévenol qui ne dispose pas de réserves significatives, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux prélèvements. En Cévennes, de nombreux petits ouvrages hydrauliques existent, témoignant d'une activité humaine ancienne répondant aux besoins en eau. Certains béals datent même de plusieurs siècles. Les béals (ou canaux) qui fonctionnent encore aujourd'hui sont utilisés pour l'irrigation d'exploitations agricoles mais également pour des fonctions plus domestiques comme l'arrosage de potagers ou patrimoniales avec l'entretien d'ouvrages anciens qui témoignent des modes de vie passés renforçant ainsi l'attractivité touristique du territoire. Les exploitations irriguées grâce aux béals ont donc un **rôle stratégique dans l'économie locale et dans le maintien de certains milieux** (par exemple maintien de zones de paysages ouverts, maintien de zones en terrasses, …).

Ce système d'irrigation traditionnel se retrouve aujourd'hui confronté :

- **aux contraintes modernes de la gestion de l'eau** (contraintes environnementales, nouveaux usagers),
- à la multiplication des épisodes climatiques de sécheresse,
- à la naissance de conflits d'usage…

Dans ces conditions, les dispositions de la loi sur l'eau font peser une menace supplémentaire sur la pérennité des exploitations agricoles du secteur en situation déjà précaire.

Béal sur le Gardon de Sainte Croix Vallée Française

Par ailleurs, même si chaque béal constitue un cas particulier en tant que système hydraulique, **ils prélèvent globalement une partie importante du débit du cours d'eau principal pour un besoin net aux utilisateurs souvent assez limité.** Malgré les nombreux retours à la rivière au travers de fuites ou d'infiltrations, leur impact local sur le tronçon de cours d'eau court-circuité peut être particulièrement fort.

Les plans locaux de gestion et l'accompagnement des usagers

Des études pour la définition des plans locaux de gestion de la ressource en eau ont été engagées sur les bassins versants de la Salindrenque, du Gardon de St Jean, du Galeizon et du Gardon de Mialet. Ces démarches devront permettre de définir les mesures nécessaires à **une meilleure gestion de l'eau à l'échelle de ces secteurs :** partage de la ressource, gestion par tour d'eau, gestion en crise…

Dans le cadre de ces études, des **investigations spécifiques** ont été menées sur **39 béals**. Elles avaient pour but de caractériser les systèmes et les modes de gestion des prélèvements (état des ouvrages, débits prélevés, nature du prélèvement, mode d'irrigation, caractérisation des besoins, gestionnaire, droit d'eau…).

La Commission Locale de l'Eau des Gardons (CLE) souhaite en effet **accompagner les usagers** dans leur mise aux normes réglementaires mais aussi impulser une dynamique visant à plus d'économies d'eau. Elle affirme ainsi une volonté forte de **préserver l'agriculture en Cévennes.** Depuis la réalisation des études, une dizaine d'usagers de béals bénéficient d'un **accompagnement par le SMAGE des Gardons en collaboration avec les Chambres d'agriculture** lorsque les irrigants sont agriculteurs. Pour ces béals, des programmes d'actions et d'optimisation du prélèvement ont été proposés et sont en cours de mise en œuvre :

- mise en œuvre de système de respect du débit réservé,
- travaux d'étanchéification,
- plan de gestion et règlement d'eau,
- ressource de substitution.

Système rustique de respect du débit réservé sur le béal du Mogador (Salindrenque)

A savoir :

L'ensemble des prélèvements par béal doit être conforme aux exigences de la loi sur l'eau de 2006, à savoir :

> maintenir au droit de leur prise d'eau un débit minimum en rivière (débit réservé),

> disposer d'une autorisation/déclaration de prélèvement obtenue auprès des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer),

> disposer d'un équipement de mesure des prélèvements et déclarer ce prélèvement à l'Agence de l'Eau.

DOSSIERS en bref

LE SAGE DANS LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Validé par la Commission Locale de l'Eau en décembre 2013, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en phase de procédure administrative. La consultation des acteurs publics et le passage en comité d'agrément sont achevés et l'enquête publique devrait se dérouler à l'automne. Ce document très précieux, présenté dans de précédents numéros, a été construit sur la base de la concertation. Il conjugue objectifs ambitieux et principe de réalité. Il nous aidera à améliorer la qualité de nos cours d'eau et de la ressource en eau sur les 10 prochaines années.

LES AGRICULTEURS MOBILISÉS DANS LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Les agriculteurs sont à l'origine de trois projets remarquables concernant la réduction de l'utilisation de pesticides :

- le projet **GRAPPE 3** porté par les caves de TORNAC et MASSILLARGUES ATUECH qui sont à l'origine du développement significatif de l'agriculture biologique sur ce secteur et de la modification des pratiques agricoles,
- d'excellents résultats ont été observés sur le **Briançon** amont par les viticulteurs de **DOMAZAN et d'ESTEZARGUES** fortement appuyés par la chambre d'agriculture du Gard. Ces derniers ne s'arrêtent pas là et souhaiteraient mettre en place, avec les communes et l'appui du SMAGE des Gardons, des **bassins de « remédiation »**, c'est-à-dire de petits bassins d'orage qui facilitent la dégradation des pesticides. Il s'agirait d'un projet exemplaire à l'échelle nationale,
- le projet des viticulteurs de la Droude et d'une partie de la GARDONNENQUE qui se lancent dans l'amélioration des pratiques agricoles pour réduire les pesticides.

Conférence « un arbre tout neuf » à CARDET

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : UNE PRIORITÉ

En une dizaine d'années, plus de **800 km** de cours d'eau en gestion ont fait l'objet de travaux d'entretien. Ceux-ci se poursuivent avec notre équipe verte, qui œuvre depuis 2007. En fin d'année 2014 sera lancée une nouvelle tranche de travaux par des entreprises extérieures. Concernant les travaux d'entretien des atterrissements, ils se sont déroulés début 2014 essentiellement sur la GARDONNENQUE et le GRAND COMBIEN.

Intervention de l'équipe verte sur le Gardon d'Anduze

LES TRAVAUX SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES SE POURSUIVENT

Arrachage mécanique de la Jussie en GARDONNENQUE

Investi depuis bientôt 5 ans dans la lutte contre les espèces végétales invasives et notamment la jussie et la renouée du Japon, le SMAGE poursuit sa mission et maintient son effort par des travaux sur la jussie en Gardonnenque et dans les gorges du Gardon et sur la renouée en grande partie sur le Gardon d'Alès. L'objectif reste de limiter la progression de ces espèces qui détériorent fortement nos cours d'eau.

LES COMMUNES AUSSI...

L'effort important d'animation déployé par le SMAGE des Gardons dans les démarches **« 0 phyto »** sur les espaces communaux porte ses fruits, comme en témoigne le nombre croissant de collectivités qui s'engagent et le succès d'une journée technique co-organisée avec les syndicats du Vidourle et de la Cèze et les communes de CARDET, LEDIGNAN et LEZAN.

LES TOXIQUES : UNE PRÉOCCUPATION FORTE DU SMAGE DES GARDONS

Le SMAGE entreprend **une étude sur les toxiques sur l'Avène**. Cofinancée par l'Agence de l'eau et Alès Agglomération, cette étude vise à mieux identifier l'origine de la pollution toxique pour, à terme, améliorer la qualité de ce cours d'eau. Il faut noter l'effort très important des industriels de la plateforme chimique de Salindres qui finalisent un projet de traitement très performant.

En appui de la CLE, le SMAGE des Gardons s'investit par ailleurs dans le dossier de l'ancien site minier de SAINT FELIX DE PALLIERES.

Les différents projets présentés sont financés par l'Agence de l'Eau, le Département du Gard et le SMD.

Téléchargez la nouvelle plaquette
« Le SMAGE des Gardons, plus de 10 ans d'actions »

www.les-gardons.com/serveur_doc

Abonnez-vous GRATUITEMENT
au journal des Gardons et à la lettre d'information des Gardons diffusée par courriel sur simple demande adressée au SMAGE des Gardons.

GARDONS NATURE

L'écrevisse à pieds blancs, une espèce sensible et menacée

Ruisseau lozérien abritant une population d'Ecrevisses à pieds blancs

Répartie principalement dans l'ouest de l'Europe, **l'écrevisse à pieds blancs** est présente en France dans plus de 50 % des départements.
Très sensible à la qualité de l'eau et des milieux, elle occupe majoritairement l'amont des bassins versants. Sur le territoire des Gardons, les rivières et ruisseaux cévenols de la Lozère et d'une partie du Gard abritent quelques populations de ce crustacé.
Les cours d'eau des Cévennes offrent généralement les caractéristiques nécessaires à son installation : alternance de zones calmes et courantes et de fonds sableux ou caillouteux. Elle affectionne particulièrement **les cours d'eau bien oxygénés, aux eaux fraîches et renouvelées.** Très sensible à certains paramètres physico-chimiques, **elle a besoin d'une eau de très bonne qualité,** inférieure à 21 °C.
Cachée sous les rochers, les galets ou les racines d'arbres dans la journée, elle arpente le fond des cours d'eau au crépuscule et la nuit à la recherche d'invertébrés, de débris végétaux et de poissons morts lui assurant un menu varié et opportuniste.
L'écrevisse à pieds blancs est classée « vulnérable » à l'échelle internationale par l'UICN *. Ses principales menaces sont la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux (pertes d'habitats), la diminution du débit des cours d'eau et la concurrence avec des espèces exotiques envahissantes comme les écrevisses américaines, moins exigeantes au regard de la qualité de l'eau. Ces dernières véhiculent également un champignon responsable de la « peste de l'écrevisse » (aphanomycose) qui peut décimer des populations entières d'écrevisses à pieds blancs.
La perturbation éventuelle des milieux aquatiques par l'homme dans le cadre des activités de loisirs en lien avec l'eau est également un aspect qui mérite **une attention particulière** ; l'acquisition de connaissances pour mesurer l'impact de ces activités et un rapprochement des gestionnaires de sites Natura 2000 et des gestionnaires d'activités de loisirs en lien avec l'eau sont encouragés sur le bassin versant.

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Écrevisse à pieds blancs Austopotamobius pallipes

Pour en savoir + : téléchargez le guide d'identification des écrevisses en France métropolitaine :
http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/guide-d-identification-des-ecrevisses-en-france-metropolitaine_1376296060.pdf

Journal d'information du SMAGE
Octobre 2014 • **n°9**

Edition : 5 500 exemplaires
Directeur de publication : J. LAYRE
Rédacteur en chef : E. RETAILLEAU, L. GEORGES
Maquette : Crayon Bleu
Impression : Pure Impression
Dépôt légal : octobre 2014

Journal financé par le SMAGE des Gardons, le Conseil général du Gard et l'Agence de l'Eau RM (50%)

SMAGE des Gardons - 6, avenue Général Leclerc - 30000 Nîmes
smage@les-gardons.com - Tél: 04 66 21 73 77 - Fax: 04 66 21 24 28

Crédit photo : SMAGE des Gardons

Le journal **des gardons**

SUPPLÉMENT SPÉCIAL INONDATION 2014

Du 17 septembre au 14 novembre 2014, le bassin versant des Gardons a été soumis à 7 passages pluvieux intenses ayant conduit à des crues et des **dégâts sur la quasi-totalité de nos communes**. Ce supplément spécial inondation du journal des Gardons 2014 revient sur les phénomènes, le retour d'expérience sur les mesures préventives réalisées ces 10 dernières années et les travaux d'urgence entrepris par le syndicat.

En 1 mois, des cumuls pluviométriques records !

La carte ci-dessous localise les cinq premiers événements. Elle montre que la **quasi-totalité des communes du bassin versant ont été concernées par** au moins **un passage pluvieux intense**. Chacun d'entre eux a généré au minimum **300 mm de pluie, voir 400 mm**. Les intensités sur 1 h ont dépassé 70 mm et sur 2 h, 140 mm. Une telle pluviométrie provoque un **ruissellement** et des **crues dévastatrices** qui, par endroit, ont dépassé les cotes atteintes en septembre 2002. La durée séparant chaque épisode et leur caractère « local » ont permis d'éviter le pire sur les Gardons. Les débits de crue se sont limités à 1 150 m³/s à Anduze et 1 850 m³/s à Remoulins (respectivement 3 400 m³/s et 6 400 m³/s en septembre 2002). Hormis le Bas Gardon épargné cette fois-ci, **il est tombé plus de 400 mm en 1 mois sur le restant du bassin versant, avec un cumul maximum de plus de 600 mm sur le piémont cévenol**.

Route emportée par la Braune à La Calmette

Maison inondée par plus de 1,5 m à La Calmette

Ne sont pas représentés sur la carte les événements du 3-4 novembre et 13-14 novembre qui ont respectivement affecté le Gardon d'Alès amont et les Cévennes (de l'ordre de 200 mm précipités).

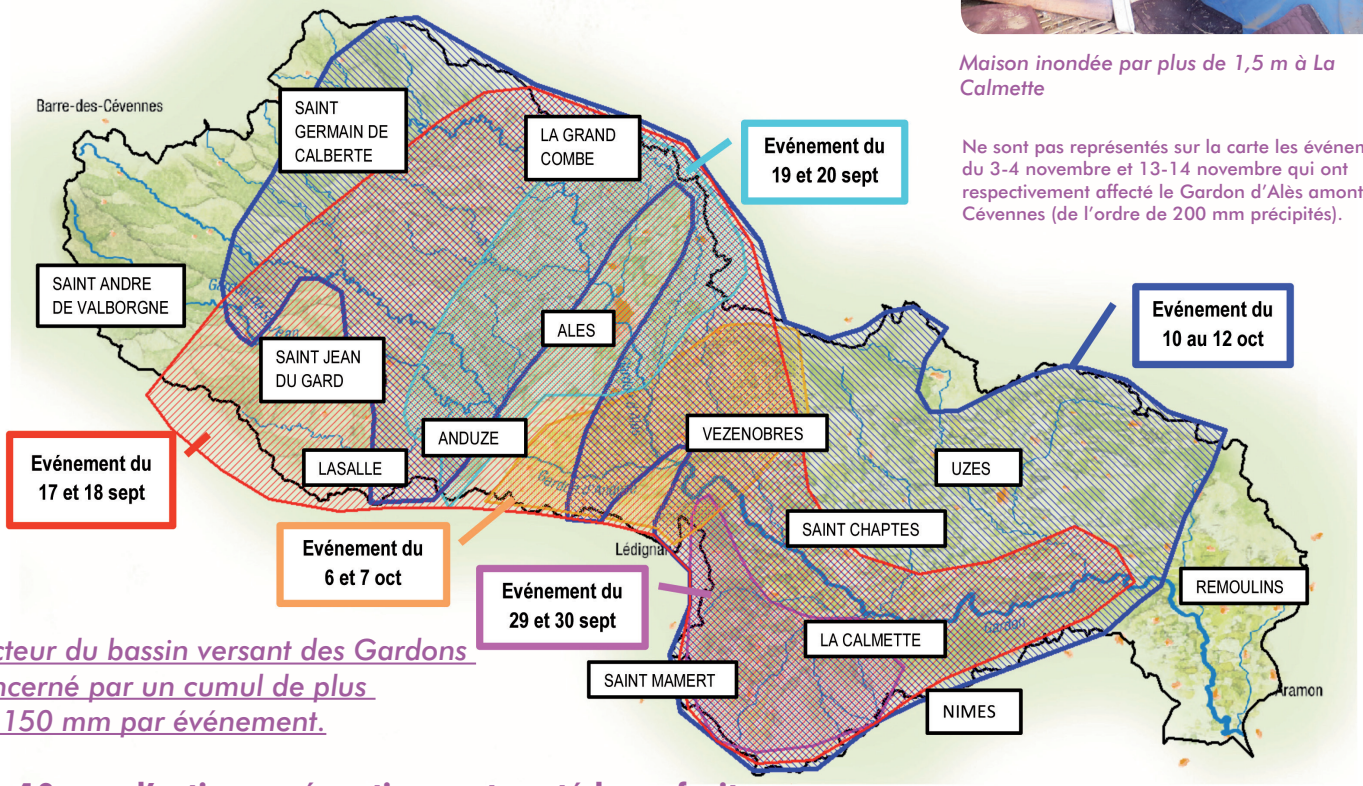

Secteur du bassin versant des Gardons concerné par un cumul de plus de 150 mm par événement.

Les 10 ans d'actions préventives ont porté leurs fruits

Que de chemin parcouru en 10 ans. **Le mois écoulé a montré toute la pertinence du travail fourni par les acteurs publics depuis plus de 10 ans au travers du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations des Gardons**. En premier lieu, les mises en vigilance de Météo-France et du Service de Prévision des Crues Grand Delta ont été activées. Elles sont toujours perfectibles certes, mais l'information qu'un événement exceptionnel était en préparation et en cours a été largement diffusée aux gestionnaires de crise et au grand public.

Les communes ont montré leur capacité à gérer la crise par la mise en œuvre de leurs **Plans Communaux de Sauvegarde**. La quantité d'embâcles a été fortement réduite du fait de l'entretien régulier assuré par le SMAGE des Gardons. Les propriétaires de bâtis en zone inondable dotés de **batardeaux** ont installé leur équipement évitant ainsi pour bon nombre d'entre eux l'inondation. **L'animation ALABRI** portée par le SMAGE est confortée par ce résultat. Les **barrages écrêteur de crue** ont rempli leur rôle : le village de Saint Geniès de Malgoirès a évité l'inondation à 3 reprises grâce à l'ouvrage de surstockage du SMAGE des Gardons et le Gardon d'Alès a vu son débit réduit de plus de 700 m³/s par le barrage de Sainte Cécile d'Andorge appartenant au Conseil général du Gard, protégeant ainsi le Grand Combien et Alès.

Si le montant des dégâts n'est pas connu à ce jour, il est sûr qu'il a été réduit grâce à l'action des pouvoirs publics.

Des travaux d'urgence assurés par le SMAGE des Gardons

Le SMAGE des Gardons s'est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences des crues successives. Ainsi, dès les premiers jours qui ont suivi l'inondation, **l'équipe verte** a travaillé à la sécurisation des sites les plus problématiques : embâcles sur les ponts, rivières obstruées par des arbres. **Les techniciens du syndicat** ont assuré une évaluation continue de l'état des cours d'eau en contact avec les communes et les riverains qui ont signalé des désordres. Une expertise a été faite ou est en cours sur les sites les plus durement touchés : berges emportées, ouvrages hydrauliques dégradés (digue, protection de berge, seuil...). Des travaux de reprise sont ensuite envisagés.

Ainsi, depuis la première crue du 17 septembre, les agents du SMAGE des Gardons se sont pleinement investis pour répondre aux demandes. **Les travaux d'urgence** ont été conduits y compris le samedi 11 octobre, journée d'accalmie suite aux inondations du 10 octobre et avant les pluies qui avaient été annoncées le 12 octobre. **Les entreprises** ont également été mobilisées lorsque des moyens mécaniques importants étaient nécessaires (embâcles de grande ampleur, désobstruction de cours d'eau...). Les travaux de première urgence, quasiment achevés, s'élèvent à environ 50 000 € en plus de la mobilisation à temps plein de l'équipe verte.

Dans un second temps, **une remise en état globale des cours d'eau** affectés par les crues sera menée : suppression des arbres déstabilisés et des embâcles résiduels. **Les premières évaluations conduisent à environ 400 000 € de travaux pour cette seconde phase à réaliser durant l'hiver 2014-2015. Elle concernera une grande partie du bassin versant des Gardons**.

Les dossiers les plus importants (réparations d'ouvrages, confortements de berges liés à des enjeux forts : équipements publics, groupes d'habitations) nécessiteront plus de temps. Les équipes du SMAGE sont déjà mobilisées pour une trentaine d'expertises qui visent à rechercher des solutions techniques, des maîtres d'ouvrage et des financements.

Des aides financières à la reconstruction vont être recherchées auprès de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région Languedoc Roussillon, du Département du Gard et du Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

Berge emportée à Dions

L'ouvrage de surstockage de Saint Geniès de Malgoirès a rempli son rôle

Par trois reprises (le 18 septembre, le 29 septembre et le 10 octobre), **l'ouvrage de surstockage dont le SMAGE est le propriétaire et le gestionnaire s'est largement mis en eau**. L'évacuateur de crue latéral est entré en fonction. Le débit maximum en amont de la retenue d'eau a atteint 80 m³/s. Le dimensionnement de l'ouvrage prévoit un stockage intégral de ce type d'événement. Ainsi, **le débit restitué en aval du barrage se limite à 2 m³/s permettant à l'Esquielle de rester dans son lit dans la traversée du village de Saint Geniès de Malgoirès. Les dégâts évités remboursent déjà tout ou partie de l'investissement** de 5 millions d'euros **assumé par le SMAGE et ses partenaires** (Europe, État, Région Languedoc Roussillon et SMD du Gard) en 2010.

TÉMOIGNAGE de M. PELOUX
habitant à La CALMETTE,

*« **Les batardeaux et le rehaussement de ma chaudière réalisés dans le cadre de l'opération ALABRI en Gardonnenque, m'ont permis d'éviter le pire** : au lieu d'avoir 55 cm d'eau dans la maison, je n'ai eu que quelques centimètres issus d'infiltrations. **Mon investissement est aujourd'hui largement rentabilisé !** »*

Retrouvez l'actualité du SMAGE des Gardons et plus de détails sur les crues de septembre et octobre 2014 : www.les-gardons.com rubrique « actualité ».

Désembâclement sur la Braune

Désembâclement de l'Alzon au Moulin du Gavot

Retenue d'eau de l'ouvrage de surstockage de Saint Geniès de Malgoirès

Crédit photo : SMAGE des Gardons